



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 18 décembre 2013**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001**    Ordre du jour

CE        Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles - 1134512004

Accorder 3 contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour une période de 28 mois à compter du 1er janvier 2014 (Les entreprises Canbec inc. : lots 1 et 2) (9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur : lot 3)) - Dépense totale de 1 142 082.98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-076 (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles - 1136292002

Accorder un contrat à Les produits énergétiques GAL Inc. pour un service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2014 - Dépense totale de 229 806,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13028 - (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.004** Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1133456005

Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de désamiantage à la caserne de pompiers n° 5 (0057), située au 75, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 179 710,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5696 (9 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.005** Immeuble - Acquisition

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134198004

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de monsieur Antonio Campanelli, aux fins d'assemblage résidentiel et de revente, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, ayant une superficie de 302,5 m<sup>2</sup>, pour la somme de 7 500 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

**20.006** Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134198001

Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend, à des fins d'assemblage résidentiel, à Mme Mara Franca Facchinello, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, ayant une superficie de 125,6 m<sup>2</sup>, pour la somme de 10 816 \$, plus les taxes applicables

**20.007** Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134198003

Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend, à des fins d'assemblage résidentiel, à Mme Louise Champagne et M. Eduardo Santoriello, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, ayant une superficie de 260,8 m<sup>2</sup>, pour la somme de 22 456 \$, plus les taxes applicables

**20.008** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133220006

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ non récurrent à Coalition montréalaise des tables de quartier pour la réalisation de son plan d'action 2013 - 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.009** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133220005

Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Gai Écoute inc. pour la réalisation de l'activité promotionnelle « Campagne spéciale de promotion dans les écoles de Montréal », dans le cadre du budget de fonctionnement la Direction de la diversité sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1134340001

Autoriser le déplacement de deux traverses d'écoliers situées aux intersections des rues Clark et St-Zotique, et des rues St-Laurent et St-Zotique dans le secteur du Poste de quartier 35, aux intersections des rues Victoria et 32e Avenue, et des rues Victoria et 34e Avenue dans le secteur du Poste de quartier 8, en vue de l'ouverture de la nouvelle école primaire Saint-Louis Lachine dans l'arrondissement Lachine

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 30.002 Administration - Nomination de membres

CE Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement - 1133327021

Nommer madame Chantal Boisvert et reconduire le mandat de madame Linda Lafrenière au titre de représentantes de l'employeur au sein du Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, pour une période de 2 ans

### 30.003 Administration - Nomination de membres

CE Saint-Léonard , Direction des services administratifs - 1132409028

Nommer, pour une période de trois (3) ans, des membres représentant l'employeur au comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard

### 30.004 Administration - Nomination de membres

CE Verdun , Direction du bureau d'arrondissement - 1132678020

Nommer, pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2014, trois membres représentants de l'employeur au sein du comité de retraite des employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun.

### 30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Technologies de l'information , Direction - 1134114003

Autoriser des virements budgétaires totalisant 948 000 \$ entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant le même portefeuille global de projets

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**30.006** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux - 1134922007

Autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 7 145,04 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires concernées vers le Fonds véhicules verts / Autoriser un virement budgétaire de 5 482,80 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers le budget PTI de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**30.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.009** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## **40 – Réglementation**

**40.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**40.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**40.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Eau , Direction de la gestion durable de l'eau des mesures corporatives et d'urgences - 1135979001

Dépôt du rapport de compilation des redditions de compte élaborées par les arrondissements pour les années 2011 et 2012 relatives à l'application du règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout

### 60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041014

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 novembre 2013

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131353007

Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2013

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	26
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0



CE : 20.001  
2013/12/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1134512004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Travaux d'entretien à contrats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 3 contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour une période de 28 mois à compter du 1er janvier 2014 (Les entreprises Canbec inc. : lots 1 et 2) (9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur : lot 3)) - Dépense totale de 1 142 082.98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-076 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux, pour une période de 28 mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales mentionnées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-076 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firme	Article	Montant (taxes incluses)
Les entreprises Canbec inc.	lot 1 - secteur ouest	411 554.14 \$
Les entreprises Canbec inc.	lot 2 - secteur centre	325 121.25 \$
9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)	lot 3 - secteur est	405 407.60 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 79.73 % par l'agglomération pour un montant de 910 563.78 \$.

**Signé par** Johanne MACKAY **Le** 2013-12-09 14:55  
FALCON

**Signataire :**

Johanne MACKAY FALCON

---

Directrice  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
immeubles

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134512004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Travaux d'entretien à contrats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 3 contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour une période de 28 mois à compter du 1er janvier 2014 (Les entreprises Canbec inc. : lots 1 et 2) (9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur : lot 3)) - Dépense totale de 1 142 082.98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-076 (5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier consiste en l'octroi de contrats de déneigement d'une durée de vingt-huit mois pour cette activité nécessaire pour 39 immeubles de l'agglomération, 9 d'arrondissements et 7 des services centraux.

Les bâtiments étaient regroupés en trois lots selon leur emplacement géographique soit: lot #1- secteur ouest, lot #2- secteur centre et lot #3- secteur est. L'appel d'offres fut effectué par la Direction de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 25 jours francs tenu du 11 septembre 2013 au 9 octobre 2013 et publié le 11 septembre 2013 dans le journal La Presse et SÉAO, trois addenda furent émis, soit :

Addenda #1 - 26 septembre 2013: Précisions aux clauses administratives particulières et modifications du bordereau de soumissions et aux annexes;

Addenda #2 - 27 septembre 2013: Avis de report d'ouverture;

Addenda #3 - 30 septembre 2013: Report d'ouverture.

Aucun preneur du cahier des charges n'a fait mention que les addenda auraient eu un impact quant à leur décision de déposer ou non une offre.

Les soumissions reçues étant accompagnées de cautionnement de soumission sont valides pour une période de 180 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1264 - 21 août 2013 - Exercer les options de prolongation prévues aux contrats pour le déneigement d'édifices Ville et SPVM avec les firmes "Les entreprises Canbec Construction inc.", "A sys réalisations", "Les entreprises Michel Gauthier inc." (CE10 1717),

pour la période comprise entre les mois d'octobre à décembre 2013. Autoriser à cette fin une dépense de 140 958,27 \$, majorant ainsi le montant total des contrats de 1 074 046,71 \$ à 1 215 005,00 \$, taxes incluses.

CE10 1717 - 3 novembre 2010 - Accorder des contrats aux montants de 274 206.81 \$ à la firme Les entreprises Canbec Construction inc. (contrat 13027); 372 921.61 \$ à la firme 9049-3214 Québec inc. (paysagiste nord-est) (contrat 13155); 426 918.30 \$ à la firme Les entreprises Michel Gauthier inc. (contrat 13156) pour le déneigement d'édifices Ville - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 1 074 046.71 \$ - Mandat : 15085-2-002 - Contrats d'une durée de 30 mois débutant le 1er novembre 2010

CE10 1076 - 7 septembre 2010 - Approbation de l'autorisation du lancement d'un appel d'offres public pour le déneigement de divers bâtiments municipaux

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle. (article 85 de la Charte)

## **DESCRIPTION**

Ces contrats consisteront au déneigement, déglçage et épandage d'abrasif des entrées, des trottoirs et des stationnements des terrains des lots #1, 2 et 3 décrits aux documents d'appel d'offres, soit 39 immeubles de l'agglomération, 9 d'arrondissements et 7 immeubles centraux. La durée de ce contrat est de 28 mois, soit pour la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se terminant le 30 avril 2016. Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont le déneigement a été confié à la Direction des immeubles. La Direction des immeubles n'ayant pas la main-d'oeuvre pour réaliser ce type de travail, celui-ci est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction des immeubles.

## **JUSTIFICATION**

Cette demande d'octroi de contrat concerne le déneigement, le déglçage et l'épandage d'abrasif des entrées, des trottoirs et des stationnements de divers édifices municipaux pour la période de janvier 2014 à avril 2016 (inclusivement). L'estimation totale des travaux était de 1 204 130,65 \$ taxes incluses. Celle-ci fut réalisée par les professionnels internes et est basée selon les coûts de bâtiments comparables ainsi que selon les coûts de déneigement actuels, majorés en dollars d'aujourd'hui en tenant compte des taxes afin de refléter l'évolution des indices des prix à la consommation. L'estimation est 5,15 % supérieure au coût total des contrats à être octroyés.

Nous ne pouvons pas expliquer les stratégies financières des soumissions présentées par les firmes "Les entreprises Canbec Construction Inc." et "9280-3949 Québec Inc. (J.B.A. Le Restaurateur)" puisque nous n'avons pas l'expertise économique nous permettant d'analyser les différents facteurs qui ont une influence sur l'établissement des prix du marché. Cette explication vaut pour tous les grands écarts par rapport à l'estimation interne des professionnels et ce pour chacun des lots visés par le présent appel d'offres pour les bâtiments entretenus par la Direction des immeubles.

Suite à l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, dix-sept firmes se sont procurés les documents d'appel d'offres, soit:

9273-5927 QC Les entreprises Mobile  
9280-3949 Québec Inc. (J.B.A. Le Restaurateur)  
C. Gauthier Excavation  
Construction Di Paolo Inc.  
Déneigement & Excavation M.Gauthier Inc.  
Déneigement Pinsonneault

Groupe Nicky  
 Landcare Indépendant Inc.  
 Les Constructions Cordella (Canada) Ltée  
 Les entreprises Canbec Construction Inc.  
 Les entreprises Michèle & Angelo Cardillo  
 Les entreprises de construction Ventec Inc.  
 Mario C. & Fils (9042-0845 Québec Inc.)  
 Montréal Excavation  
 Montréal Scellant Inc.  
 Ramcor Constructions Inc.  
 Urbex Construction Inc.

Cinq firmes ont déposé des offres sur un total de 17 preneurs du cahier des charges (29%)

Les principales raisons de désistement invoquées sont:

- \* Exigences techniques du cahier des charges non rencontrées (2)
- \* Carnet de commande complet (2)
- \* Manque de capacité (2)
- \* Secteur trop vaste (1)
- \* Le contrat n'entre pas dans le cadre des activités de l'entreprise (1)
- \* Pas de réponse (4)

#### **Lot #1 - secteur ouest**

Des dix-sept firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, trois ont présenté une soumission pour le lot #1 (secteur ouest), soit 17.65 % d'entre elles. La soumission présentée par 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) fut déclarée non conforme. Tel que l'indique l'intervention de l'approvisionnement, la firme a été déclarée non conforme pour ce lot uniquement conformément à l'article 9.6 des instructions au soumissionnaire. En effet, l'article 9.6 prévoit le rejet d'une soumission qui comporte des prix unitaires non proportionnés. Le fait de déclarer cette firme non conforme n'a pas changé l'ordre des adjudicataires. Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 411 554,14 \$ soit 39,06 % supérieur à l'estimation.

Des écarts importants sont notamment observés pour les bâtiments :

3705 St-Patrick 53,91%  
 Centre opérationnel Ouest 70,32%  
 Caserne 4 100%  
 Caserne 51 178,92%  
 Caserne 56 182,77%  
 Caserne 58 451,99%

Les éléments suivants ne figuraient pas à l'estimation des professionnels internes:

- L'ajout au devis du chargement de la neige pour les bâtiments 3705 St-Patrick et Centre opérationnel Ouest.
- Le bâtiment Caserne 4 qui fut ajouté à la demande du SIM en cours d'appel d'offres (addenda #1).

Par ailleurs, la Direction des immeubles ne possédait pas d'historique de coûts pour les casernes 51, 56, 58, l'estimation fut réalisée selon les coûts de déneigement de bâtiments comparables.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	<b>Total</b>
Les entreprises Canbec inc.	411 554.14 \$		411 554.14 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	735 178.89 \$		735 178.89 \$

Dernière estimation réalisée à l'interne	295 964.64 \$	295 964.64 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		573 366.52 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		39.32 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		323 624.75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		78.63 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		115 589.50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		39.06 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		323 624.75 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		78.63 %

## Lot #2 - secteur centre

Des dix-sept firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, quatre ont présenté une soumission, soit 23.53 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme pour le lot #2 (secteur centre) est de 325 121,25 \$, soit 11,03 % inférieur à l'estimation.

Des écarts importants sont notamment observés pour les bâtiments situés au centre-ville ou aux abords :

Centre Multi-ethnique -74,24%  
Centre d'histoire de Montréal -74,24%  
Centre interculturel Strathearn -79,33%  
Caserne 31 -39,25%  
Ex-PDQ 33 -63,44%  
Quartier général du SPVM -21.87%

Compte tenu que l'écart entre l'estimation et les prix soumis est favorable à la Ville (-11,03%), nous recommandons l'octroi du contrat.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les entreprises Canbec inc.	325 121.25 \$		325 121.25 \$
9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)	340 452.47 \$		340 452.47 \$
Déneigement & excavation M. Gauthier inc.	537 661.04 \$		537 661.04 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	1 101 615.65 \$		1 101 615.65 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	365 425.31 \$		365 425.31 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			576 212.60 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	77.23 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	776 494.40 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	238.83 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 40 304.06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	-11.03 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	15 331.23 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	4.72 %

### Lot #3 - secteur est

Des dix-sept firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, cinq ont présenté une soumission, soit 29,41 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme pour le lot #3 (secteur est) est de 405 407,60 \$, soit 25,30 % inférieur à l'estimation.

Des écarts importants sont notamment observés pour les bâtiments suivants :

2580 St-Joseph (centre 911) 44,11%

Caserne 45 62,89%

Caserne 32 -44,19%

Caserne 8 -59,33%

Poste de quartier 39 et relève 911 -57,83%

Carrière Demix (formation SPVM) -46,94%

Compte tenu que l'écart entre l'estimé et les prix soumis est favorable à la Ville (-25,30%), nous recommandons l'octroi du contrat.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)	405 407.60 \$		405 407.60 \$
Déneigement & excavation M. Gauthier inc.	545 015.99 \$		545 015.99 \$
Les entreprises Canbec inc.	571 564.69 \$		571 564.69 \$
Construction Di Paolo inc.	647 157.48 \$		647 157.48 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	1 812 580.07 \$		1 812 580.07 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	542 740.71 \$		542 740.71 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			796 345.17 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) $((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$			96.43 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 407 172.47 \$



Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	347.10 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 137 333.11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-25.30 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	139 608.39 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	34.44 %

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense brute des contrats octroyés calculée avec taxes totalise la somme de 1 142 082,98 \$ et est répartie selon la ventilation suivante:

LOT	2014	2015	2016	Total
#1- Secteur Ouest	176 883.53 \$	149 335.84 \$	85 334.77 \$	411 554.14 \$
#2- Secteur Centre	139 645.65 \$	118 031.27 \$	67 444.34 \$	325 121.26 \$
#3- Secteur Est	158 878.20 \$	155 837.23 \$	90 692.28 \$	405 407.60 \$
	477 421.38 \$	425 219.23 \$	245 487.39 \$	1 142 082.98 \$

Ces dépenses seront priorisées dans le cadre du processus de confection budgétaire pour les années 2014, 2015 et 2016.

Les coûts sont soumis par période de déneigement soit d'octobre à avril. Le soumissionnaire détermine le montant mensuel par période et non par année. On remarque que le fait que la première période débutant en janvier présente des coûts mensuels plus élevés pour la demi période de janvier à avril 2014 comparativement à la période complète 2014-2015 faisant en sorte que le coût annuel 2014 soit plus élevé que celui de 2015.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Direction des Immeubles) et facturée aux unités administratives (arrondissements et services centraux) qui occupent ces bâtiments en fonction des superficies qu'elles y occupent à l'intérieur de la facturation immobilière.

Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 79,73 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles, selon le fichier "Repartition de la dépense - Agglomération et locale" en pièces jointes au dossier décisionnel. La partie de la dépense assumée par l'agglomération concerne principalement les Services de police et de la Sécurité incendie qui sont des compétences d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée: "Repartition des dépenses brutes".

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les entrepreneurs sont tenus de mettre en place et maintenir une politique de déneigement à faible impact environnemental tel que prévu au devis.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat mettrait en péril la sécurité d'accès des aménagements extérieurs des édifices et le support aux opérations. Pour pallier à une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel. Nous ne pouvons évaluer les coûts engendrés de ces contrats de gré à gré, les travaux n'étant pas régis par un contrat global.

Malgré que les soumissions reçues soient accompagnées de cautionnements de soumission valides pour une période de 180 jours, la date limite d'octroi correspond à la fin de la période de prolongation en cours, soit le 31 décembre 2013.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: décembre 2013

Début du contrat: 1er janvier 2014

Fin du contrat: 30 avril 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants:

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Encadrement "Confidentialité des estimations des contrats" (C-OG-DG-D-12-005).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Véronique ROUSSIN)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

René SCOTT  
Gestionnaire Immobilier  
Tél.: 514 280-3496  
Télécop.: 514 872-0353

Pierre Lévesque  
Chef de section

**ENDOSSÉ PAR**

Johanne ROUILLARD  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-10-30

**Dossier # :1134512004**



**Dossier # : 1136292002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Travaux d'entretien à contrats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les produits énergétiques GAL Inc. pour un service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2014 - Appel d'offres public 13-13028 - (3 soumissionnaires) - Dépense totale de 229 806.28 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les produits énergétiques GAL Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois débutant le 1er janvier 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 806,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13028 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 40.53 % par l'agglomération pour un montant de 93 129,75 \$.

**Signé par** Johanne MACKAY **Le** 2013-12-09 14:51  
FALCON

**Signataire :** Johanne MACKAY FALCON

---

Directrice  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
immeubles

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1136292002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division soutien et exploitation , Travaux d'entretien à contrats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les produits énergétiques GAL Inc. pour un service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2014 - Appel d'offres public 13-13028 - (3 soumissionnaires) - Dépense totale de 229 806.28 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier consiste en l'octroi d'un contrat d'entretien préventif de génératrices d'une durée de trente-six mois pour cette activité nécessaire dans 22 immeubles de l'agglomération, 6 d'arrondissements et 3 des services centraux.

Les bâtiments étaient regroupés en un seul lot. L'appel d'offres fût effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite d'un appel d'offres public, d'une durée de 25 jours francs tenu, du 28 août 2013 au 23 septembre 2013 et publié le 28 août 2013 dans le journal La Presse et SÉAO, aucun addenda ne fut émis.

Les soumissions reçues étant accompagnées de cautionnement de soumission sont valides pour une période de 180 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE11 0821 - 8 juin 2011 Accorder un contrat d'une durée de 31 mois pour l'entretien des génératrices dans divers bâtiments municipaux à la firme Les entreprises électriques L.M. Inc. Autoriser une dépense de 127 417.11 \$.

CE10 1423 - 8 septembre 2010 Approbation de l'autorisation du lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien des génératrices dans divers bâtiments municipaux

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle. (Article 85 de la Charte)

## DESCRIPTION

Ce contrat consistera à faire l'entretien préventif requis sur les génératrices de 10 casernes de pompier, 12 bâtiments du SPVM, 6 centres communautaires et sportifs d'arrondissement et de 3 bâtiments des services centraux afin de respecter la norme CAN/CSA-C282-05. La stratégie de sollicitation du marché consistait à regrouper en un lot l'ensemble des équipements. La durée de ce contrat est de 36 mois. Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien des génératrices a été confié à la Direction des immeubles. La Direction des immeubles n'ayant pas la main-d'oeuvre pour réaliser ce type de travail, celui-ci est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction des immeubles.

## JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement six firmes se sont procuré les cahiers de charge, trois ont présenté une soumission soit 50 % d'entre elles, plus d'informations sont disponibles dans l'intervention rédigée par ce service. Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien de génératrices pour la période de janvier 2014 à décembre 2016. Les coûts mensuels actuels sont de l'ordre de 4 110.00 \$ taxes incluses. L'estimation totale des travaux était de 251 260.62 \$ taxes incluses. Celle-ci fut réalisée par les professionnels internes de la Direction des immeubles selon les coûts d'entretien actuels sans majoration de ces équipements.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les produits énergétiques GAL Inc.	229 806.28 \$		229 806.28 \$
Les entreprises électriques LM Inc.	237 193.43 \$		237 193.43 \$
Hewitt équipement limitée	318 890.83 \$		318 890.83 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	251 260.62 \$		251 260.62 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			261 963.51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13.99 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			89 084.55 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			38.77 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-21 454.34 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-8.54 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			7 387.15 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3.21 %

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute du contrat octroyé calculée avec taxes totalise la somme de 229 806.28 \$.

	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	-------

	76 602.09 \$	76 602.09 \$	76 602.09 \$	229 806.28 \$
--	--------------	--------------	--------------	---------------

Ces dépenses seront priorisées dans le cadre du processus de confection budgétaire pour les années 2014, 2015 et 2016.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Direction des Immeubles) et facturée aux unités administratives (arrondissements et services centraux) qui occupent ces bâtiments en fonction des superficies qu'elles en occupent à l'intérieur de la facturation immobilière.

Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi 40,53% et a été établi en fonction des superficies occupées dans les immeubles, selon le fichier "AO #13-13028 - Répartition de la dépense - Agglomération et locale" en pièces jointes au dossier décisionnel. La partie de la dépense assumée par l'agglomération concerne principalement Le service de police et la sécurité incendie qui sont des compétences d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée: "Répartition des dépenses brutes".

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit de bâtiments importants possédant des génératrices d'urgence ayant toujours été entretenues par l'entreprise privée.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat contreviendrait à la réglementation en vigueur et compromettrait la sécurité des bâtiments et des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et du bâtiment, ainsi que la poursuite des opérations. Pour palier à une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les équipements dans un état fonctionnel. Nous ne pouvons évaluer les coûts engendrés de ces contrats de gré à gré, les travaux n'étant pas régis par un contrat global.

Les soumissions reçues étant accompagnées de cautionnement de soumission sont valides pour une période de 180 jours, la date limite d'octroi est le 22 mars 2014.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

octroi du contrat : décembre 2013  
début du contrat : 1er janvier 2014  
fin du contrat : 31 décembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au devis.

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants:

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Encadrement "Confidentialité des estimations des contrats" (C-OG-DG-D-12-005).

En conformité avec la politique d'attribution des contrats nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Sophie CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Laurence THÉORÉT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Diane NGUYEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain METHOT  
Gestionnaire immobilier  
Tél.: 514 872-7118  
Télécop.: 514 872-0353

Pierre Lévesque  
Chef de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Johanne ROUILLARD  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-11-08

**Dossier # :1136292002**





**Dossier # : 1133456005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de désamiantage à la caserne de pompiers n° 5 (0057), située au 75, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 179 710,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5696 (9 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 179 710,43 \$, taxes incluses, pour les travaux de désamiantage à la caserne de pompiers n° 5, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 152 847,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5696);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-11-29 16:17

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1133456005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de désamiantage à la caserne de pompiers n° 5 (0057), située au 75, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 179 710,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5696 (9 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 5 est située au 75, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie (voir photo du bâtiment en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1963. Ce bâtiment est occupé en partie par une caserne de pompiers, par une équipe de prévention du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et par le Service de police. L'autre partie loge des organismes communautaires.

En février 2011, divers travaux ont eu lieu dans le bâtiment à l'exception de l'installation des nouvelles unités de climatisation et d'air frais de la caserne. Lors de ces travaux, l'équipe de prévention du SIM a été relogée dans un autre bâtiment. Pendant le chantier, l'envergure des travaux de désamiantage à l'étage de la caserne s'est avérée bien supérieure à la portée définie dans les documents contractuels. Les unités ont été livrées sur le site. Elles ont été placées temporairement sur le toit du bâtiment. Au préalable pour réaliser ces travaux d'installation, il est nécessaire de démolir les plafonds et d'enlever l'amiante.

En mai 2012, un appel d'offres a été lancé pour réaliser une deuxième phase de travaux pour mener à terme les travaux prévus en 2011. Toutefois, étant donné l'écart de prix important avec l'estimation des professionnels attirés au projet, il est apparu que les montants indiqués au bordereau des prix étaient beaucoup plus élevés, et ce, particulièrement en mécanique et pour la démolition des matériaux contenant de l'amiante. Cet appel d'offres a été annulé.

En octobre 2013, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser le désamiantage du plafond de l'étage et des travaux divers de la caserne. Les travaux permettront au SIM de réutiliser le vestiaire de l'étage et la mise en service de la climatisation des salles électriques et de télécommunications du sous-sol. La caserne demeurera fonctionnelle pendant les travaux à l'exception des sanitaires. La zone des travaux ne touche pas les autres occupants notamment en ce qui concerne l'enlèvement de l'amiante.

Toutefois, l'exécution d'une phase subséquente sera nécessaire. Cette dernière permettra de compléter la réfection de l'étage de la caserne et diverses interventions : l'ajout des installations mécaniques et électriques dans les plafonds et au toit; les renforcements structuraux pour nouvelles unités d'air frais et de climatisation de l'étage; le désamiantage des joints des fenêtres de l'enveloppe du bâtiment; et la réparation des fenêtres du bâtiment. À ces travaux prévus au projet initial s'ajouteront d'autres travaux de mécanique au rez-de-chaussée de la caserne.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 21 octobre 2013. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 novembre 2013. La période d'appel d'offres a duré 17 jours de calendrier. Un seul addenda a été émis durant la période d'appel d'offres (voir le tableau ci-dessous).

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2013-11-05	Précisions sur la portée des travaux en architecture

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2013 inclusivement.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1746 - 24 octobre 2012 - De ne pas donner suite à l'appel d'offres public 5592 (CE12 0547) pour la réalisation de travaux de mécanique et d'électricité liés au désamiantage à la caserne de pompiers n° 5.

CG11 0047 - 24 février 2011 - Octroyer un contrat à Norgéreq Ltée pour réaliser des travaux de réfection de la dalle de garage, chauffage et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5, au 75, rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 531 938,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5524 - (4 soumissions).

### **DESCRIPTION**

À la suite d'un appel d'offres public, il y eut 15 preneurs de cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est ci-dessous et 9 ont déposé une soumission. Sur les six preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, il y en a trois qui n'avaient pas de temps pour réaliser ce projet selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

NOMBRE	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	3 Axes Construction Inc.
2	8104409 CANADA INC.
3	Antagon international
4	Construction Benoit Jobin
5	Construction SRL

6	Corporation de Construction Germano
7	Gaston Champoux (1973) Inc.
8	Gestion MC2 Inc.
9	Isolation Élite Inc.
10	LVM
11	Norgereq Ltée
12	Procova Inc.
13	Rénovacoeur
14	Roland Grenier Construction
15	Trempro Construction Inc.

Le présent dossier vise à accorder à la firme Procova inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de désamiantage à la caserne de pompiers n° 5.

## JUSTIFICATION

Les neuf soumissions reçues sont conformes; voir tableau d'analyse de conformité des soumissions en pièce jointe, préparé par les professionnels.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Procova Inc.	132 911,10	19 936,67	152 847,77
Trempro Construction Inc.	137 648,35	20 647,25	158 295,60
3 Axes Construction Inc.	142 063,11	21 309,47	163 372,58
Rénovacoeur Rénovation Inc.	149 913,01	22 486,95	172 399,96
Roland Grenier Construction Ltée	155 440,45	23 316,07	178 756,52
Corporation de Construction Germano	165 641,03	24 846,15	190 487,19
Gestion MC2 Inc.	177 174,18	26 576,13	203 750,31
Antagon international	183 950,41	27 592,56	211 542,97
Norgéreq Ltée	185 826,09	27 873,91	213 700,00
Estimation révisée des professionnels externes (\$)	143 001,31	21 450,20	164 451,51
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			182 794,76
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			19,59 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			60 852,24
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			39,81 %

Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)	-11 603,74
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)	-7,06 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	5 447,83
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	3,56 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 164 451,51 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 11 603,74 \$ (7,06 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires réalisés au cours des deux dernières années, en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et à la valeur actuelle du marché. Le différentiel entre l'estimation des professionnels externes et le plus bas soumissionnaire est causé notamment par une baisse des coûts par l'entrepreneur dans les chapitres suivants : 02 - Aménagement du terrain (démolition en condition d'amiante), 18 - Divers travaux de rénovation.

Les écarts s'expliquent par le choix de l'entrepreneur quant aux méthodes de réalisation des travaux planifiés au bordereau de soumission et par une surévaluation de certains chapitres du bordereau de la part des professionnels. Puisque le projet prévoit plusieurs petites interventions, l'entrepreneur a pu planifier la mise en oeuvre d'une façon plus économique que celle envisagée par les professionnels.

Le coût moyen des soumissions est de 182 794,76 \$ ce qui représente un écart de 19,59 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 5 447,83 \$, soit 3,56 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Pour une portée de travaux comparable, l'estimation des professionnels externes de mai 2012 et celui d'octobre 2013 sont sensiblement les mêmes. Toutefois, certains prix ont été ajustés pour tenir compte de l'inflation et des interventions pour permettre le raccordement des sanitaires temporaires.

Le présent adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor (RENA). L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 152 847,77 \$ incluant les contingences et les taxes. Les contingences sont de 15 %, soit un montant de 19 936,67 \$, taxes incluses, puisqu'il s'agit d'un bâtiment existant.

De plus, un montant de 26 862,66 \$ (17,6 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux et les frais pour la relocalisation temporaire des sanitaires des pompiers.

Le montant à autoriser totalise 179 710,43 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux de démolition en condition d'amiante à risque élevé de certains murs et des plafonds en plâtre seront effectués selon le *devis d'enlèvement d'amiante*, se trouvant au cahier des charges. Les déchets contaminés seront évacués du site selon ces procédures. Aussi, une surveillance des travaux en condition d'amiante à risque élevé ainsi que des tests d'air seront assurés par un consultant externe.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans ce dossier viendrait augmenter les problèmes de climatisation des salles électriques et de télécommunications du sous-sol. Dans l'éventualité d'un bris en cas de surchauffe, le remplacement en urgence sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

De plus, les employés qui ont été relogés dans un autre bâtiment devront y demeurer pour une plus longue période.

Outre la perte de quelques places de stationnement pour la durée des travaux, le bâtiment sera accessible pour les occupants et les citoyens.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 13971 - Mandat : 16007-2-005

Octroi du contrat au CE :	décembre 2013
Réalisation des travaux :	janvier 2014 - avril 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué pour retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la Direction des stratégies et transactions immobilières demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Confidentialité des estimations des contrats » et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Erlend LAMBERT  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-11-26

**Dossier # :1133456005**



**Dossier # : 1134198004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de monsieur Antonio Campanelli, aux fins d'assemblage résidentiel et de revente, un terrain vague situé à l'ouest de la 4 <sup>e</sup> Avenue et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, ayant une superficie de 302,5 m <sup>2</sup> , pour la somme de 7 500 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005- 4164-07

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Antonio Campanelli, un terrain vague connu et désigné comme étant le lot numéro 2 608 906 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue, à l'est de l'autoroute 25 et au nord de la rue André-Arnoux, d'une superficie de 302,5 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Rivière-des Prairies - Pointe-aux-Trembles, le tout pour la somme de 7 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-11-26 08:53

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134198004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de monsieur Antonio Campanelli, aux fins d'assemblage résidentiel et de revente, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, ayant une superficie de 302,5 m <sup>2</sup> , pour la somme de 7 500 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005-4164-07

**CONTENU**

**CONTEXTE**

M. Antonio Campanelli (le « Vendeur ») est propriétaire d'un terrain vague situé entre la 4<sup>e</sup> Avenue et l'autoroute 25, au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le tout tel que montré, par une trame hachurée sur les plans B et C et un liséré sur le plan P, en pièces jointes.

La Ville a convenu d'acquérir le terrain du Vendeur, connu et désigné comme étant le lot numéro 2 608 906 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), d'une superficie de 302,5 m<sup>2</sup>, afin de l'assembler au lot numéro 1 055 977 du cadastre du Québec et appartenant déjà à la Ville, tel que montré par la trame ombragée sur les plans B et C.

Le présent sommaire a pour but de soumettre, aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

La Ville avait prévu, dans son plan d'aménagement du secteur situé à l'est du boulevard Louis-H-Lafontaine (maintenant l'Autoroute 25), entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, la création d'une rue, innommée, portant le numéro 1 058 781 du cadastre du Québec.

L'Immeuble est situé en front sur ladite rue et ne bénéficie d'aucun service, ce qui le rend non constructible.

À la suite de la construction du pont Olivier-Charbonneau et l'aménagement de l'autoroute 25 dans le même secteur, il s'est avéré que cette rue n'était plus nécessaire.

La Ville désire éventuellement fermer cette rue et la retirer du domaine public.

Afin de ne pas créer d'enclave et les riverains s'étant montrés intéressés à acquérir le lot numéro 1 055 977 appartenant à la Ville, il fut convenu avec le Vendeur, que la Ville acquiert l'Immeuble pour l'assembler au lot dont elle est déjà propriétaire. Un nouveau lot sera ainsi créé et pourra être vendu auxdits riverains, lesquels sont propriétaires des lots numéro 1 055 978 et 1 055 981, situés en front sur la 4<sup>e</sup> Avenue.

La valeur marchande se situe dans une fourchette entre 5 600 \$ et 6 200 \$, soit entre 18,51 \$/m<sup>2</sup> et 20,50 \$/m<sup>2</sup>.

Le Vendeur a indiqué que le prix de 7 500 \$, soit 24,79 \$/m<sup>2</sup>, est le prix minimum acceptable sous lequel il aurait cessé de négocier.

C'est sur cette base que la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») a négocié une entente de gré à gré.

La Ville ne possède aucune donnée environnementale ou géotechnique concernant ce terrain, ni de plans historiques couvrant le secteur. Cependant, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) a examiné les photos aériennes disponibles. En vue du prolongement de l'autoroute 25 en boulevard, une étude de caractérisation a été effectuée par SNC-Lavalin Environnement (SNC) en 1997 ainsi qu'une étude de 2008 réalisée par Genivar furent consultées par le SITE.

Bien qu'il existe peu de données, le SITE est d'avis que le potentiel de contamination du terrain est faible et ne recommande pas de le caractériser avant d'en faire l'acquisition, d'autant plus que sa superficie est relativement faible.

L'Immeuble est situé à l'intérieur des limites de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny. Après son acquisition par la Ville, il sera nécessaire d'obtenir un règlement excluant ce dernier de l'écoterritoire, avant de procéder à sa vente aux propriétaires riverains.

## **JUSTIFICATION**

La DSTI recommande cette acquisition pour les motifs suivants, savoir :

- l'acquisition de ce lot permettra à la Ville de l'assembler au lot dont elle est déjà propriétaire et ainsi vendre les nouveaux lots créés aux propriétaires des lots adjacents, riverains de la 4<sup>e</sup> Avenue;
- cette dernière vente évitera la création d'une enclave empêchant la Ville de procéder éventuellement à la vente du lot numéro 1 058 781 (rue voisine) et à son retrait du domaine public;
- l'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à l'acquisition de cet Immeuble.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

- La valeur marchande de l'Immeuble varie entre 5 600 \$ et 6 200 \$, soit entre 18,51 \$/m<sup>2</sup> et 20,50 \$/m<sup>2</sup>.

- Le prix négocié est de 7 500 \$, soit 24,79 \$/m<sup>2</sup>. Il s'agit du prix minimum acceptable pour le Vendeur sous lequel il aurait cessé de négocier.
- Cette transaction est non taxable.
- Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale au budget d'immobilisation de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI).

Compte tenu des normes de comptabilité municipale, le coût d'acquisition de propriétés destinées à la revente est dorénavant imputé au budget de fonctionnement lors de leur disposition, le présent dossier ne nécessite donc aucune imputation budgétaire pour le PTI. La dépense sera temporairement imputée au règlement d'emprunt 09-044 pour être transférée, en fin d'année, à l'inventaire des terrains acquis pour fins de revente.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'acquisition de ce terrain vague aux fins d'assemblage et de revente aux riverains permettra d'éviter le déversement sauvage de déchets ou matières diverses assurant ainsi la qualité du milieu de vie des résidents.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'acquisition de l'Immeuble s'inscrit dans un ensemble de transactions concernant des lots propriété de la Ville et situés entre la 4<sup>e</sup> Avenue et l'autoroute 25, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, qui font également l'objet de vente aux propriétaires riverains. Ces ventes, aux fins d'assemblage aux lots riverains, régulariseront l'occupation, sans droit, des terrains appartenant à la Ville et permettront la fermeture et la vente des lots cadastrés comme rue.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est nécessaire.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une fois l'acte de vente publié, il faudra procéder au retrait de l'Immeuble de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon P PÉPIN  
Conseillère en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-10-09

**Dossier # :1134198004**



**Dossier # : 1134198001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend, à des fins d'assemblage résidentiel, à Mme Mara Franca Facchinello, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, ayant une superficie de 125,6 m <sup>2</sup> , pour la somme de 10 816 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12- 005-4163-03

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Mme Mara Franca Facchinello, aux fins d'assemblage un terrain vague connu comme étant le lot numéro 5 277 354 du cadastre du Québec, situé à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Rue, à l'est de l'autoroute 25 et au nord de la rue André-Arnoux, d'une superficie de 125,6 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux Trembles, pour la somme de 10 816 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de l'obligation de la requérante, de produire, avant la signature de l'acte de vente, un plan préliminaire d'opération cadastrale, visant l'assemblage de ce lot avec le lot 1 055 944 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-11-22 12:32

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134198001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend, à des fins d'assemblage résidentiel, à Mme Mara Franca Facchinello, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, ayant une superficie de 125,6 m <sup>2</sup> , pour la somme de 10 816 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4163-03

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est propriétaire de plusieurs lots non constructibles le long de la 4<sup>e</sup> Avenue entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, à l'est de l'autoroute 25, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dont le lot concerné par le présent sommaire, tel que ci-après décrit et montré par une trame hachurée sur les plans B et C ci-joints.

Madame Mara Franca Facchinello (la « Requérente »), propriétaire de l'immeuble situé au 12210, 4<sup>e</sup> Avenue, désigné par un liséré sur lesdits plans ci-joints, désire se porter acquéreur, aux fins d'assemblage, de l'Immeuble, ci-après défini, lequel est adjacent à sa propriété.

Le présent sommaire a pour but de soumettre, aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0451 - 24 septembre 2009 - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005); (retrait de l'écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau De Montigny).

D 1134666004 - 10 juillet 2013 - Approuver le projet de remplacement du lot 1 055 941 du cadastre du Québec, situé au nord-ouest de la rue André-Arnoux et de la 4<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, préparé par monsieur Jean Paquin, arpenteur-géomètre, le 26 mars 2013, minute 15193, visant la création des lots 5 277 353 et 5 277 354 du même cadastre.

**DESCRIPTION**

Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à la Requérante, un terrain vague situé à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot 5 277 354 du cadastre du Québec (l'« Immeuble ») et ayant une superficie de 125,6 m<sup>2</sup>, pour la somme de 10 816 \$, soit 86.11 \$/m<sup>2</sup>, plus les taxes applicables.

Ce lot 5 277 354 remplace en partie le lot 1 055 941 à la suite d'une opération cadastrale qui a créé aussi le lot 5 277 353. Ce dernier lot fait l'objet du sommaire 1134198003. Le lot 1 055 941 avait déjà été retiré de la liste de l'écoterritoire de la Coulée du ruisseau De Montigny.

L'Immeuble n'est d'aucune utilité pour la Ville et ne peut être développé isolément. En effet, bien que le lot adjacent, portant le numéro 1 058 779, soit inscrit au registre foncier à titre de rue, il ne sera pas aménagé comme tel et ne contient aucune infrastructure. La fermeture éventuelle de cette rue aura pour effet d'enclaver les lots projetés 5 277 353 et 5 277 354.

Afin de pouvoir procéder à ladite fermeture de la rue sans créer d'enclave, la Ville consent à vendre l'Immeuble à la Requérante, propriétaire riveraine, aux fins d'assemblage résidentiel.

Avant de procéder à la signature de l'acte de vente, la Requérante devra avoir procédé à la préparation d'un plan préliminaire visant une opération cadastrale afin d'assembler le lot adjacent dont elle est déjà propriétaire, soit le lot 1 055 944, avec l'Immeuble. Le but de cet assemblage est d'éviter de créer une enclave.

La valeur marchande de l'Immeuble se situe dans une fourchette entre 10 400 \$ et 11 700 \$, soit entre 82,80 \$/m<sup>2</sup> et 93,15 \$/m<sup>2</sup>.

C'est sur cette base que la Direction des stratégies et transactions immobilières (« DSTI ») a négocié, avec la Requérante, une entente de gré à gré, à un prix de vente équivalant à 86,11 \$/m<sup>2</sup>. À noter que l'écart entre la valeur au rôle foncier et la valeur marchande s'explique par le fait que le terrain a été considéré comme non constructible pour les fins de l'établissement de la valeur marchande. Enfin, cette transaction n'est pas complétée selon l'encadrement administratif concernant les modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelles d'une valeur de 25 000 \$ et moins puisqu'elle a été planifiée dans le cadre de la vente de plusieurs autres terrains résiduels dans le secteur.

## **JUSTIFICATION**

La DSTI recommande cette vente pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à la vente de ce résidu de terrain.
- Le résidu de terrain n'est d'aucune utilité pour la Ville.
- La vente de ce lot permettra à la Ville de procéder à la fermeture de la rue connue sous le numéro 1 058 779 du cadastre du Québec et à sa vente éventuelle.
- L'approbation de la vente à la Requérante permettra d'augmenter la superficie de son terrain disponible pour mieux aménager sa propriété et de régler une situation d'occupation sans droit exercée par le voisin.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette transaction représente une entrée de fonds de 10 816 \$.

Le prix de vente de l'immeuble établi à 10 816 \$, soit 86,11 \$/m<sup>2</sup>, a été négocié de gré à gré et respecte la valeur marchande confirmée par la section de l'évaluation de la DSTI au mois de décembre 2011 et validée en août 2013, soit entre 82,80 \$/m<sup>2</sup> (10 400 \$) et 93,15 \$/m<sup>2</sup> (11 700 \$) pour une superficie totale de 125,6 m<sup>2</sup>.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par la Ville.

La valeur aux livres du lot 5 277 354 est de 811,19 \$.

Le produit de la vente au montant de 10 816,00 \$, ainsi que le coût aux livres de 811,19 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement de la Direction stratégies et transactions immobilières.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La vente de ce lot s'inscrit dans un ensemble de transactions concernant des lots propriété de la Ville et situés entre la 4<sup>e</sup> Avenue et l'autoroute 25, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, qui font également l'objet de vente aux propriétaires riverains. Ces ventes, aux fins d'assemblage aux lots riverains, régulariseront l'occupation, sans droit, des terrains appartenant à la Ville et permettront la fermeture et la vente des lots cadastrés comme rue. De plus, la Ville pourra en retirer des taxes foncières.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle, mais il déroge à l'encadrement administratif sur les modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelles d'une valeur de 25 000 \$ et moins (C-OG-SMVTP-D-09-001)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Diane NGUYEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon P PÉPIN  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-08-23

**Dossier # :1134198001**

**Dossier # : 1134198003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend, à des fins d'assemblage résidentiel, à Mme Louise Champagne et M. Eduardo Santoriello, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, ayant une superficie de 260,8 m <sup>2</sup> , pour la somme de 22 456 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4163-03

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Mme Louise Champagne et M. Eduardo Santoriello, aux fins d'assemblage, un terrain vague connu et désigné comme étant le lot numéro 5 277 353 du cadastre du Québec, situé à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue, à l'est de l'autoroute 25 et au nord de la rue André-Arnoux, d'une superficie de 260,8 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 22 456 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de l'obligation des requérants, de produire, avant la signature de l'acte de vente, un plan préliminaire d'opération cadastrale, visant l'assemblage de ce lot avec les lots 1 055 942 et 1 055 925 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-11-22 12:32

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134198003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend, à des fins d'assemblage résidentiel, à Mme Louise Champagne et M. Eduardo Santoriello, un terrain vague situé à l'ouest de la 4 <sup>e</sup> Avenue et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, ayant une superficie de 260,8 m <sup>2</sup> , pour la somme de 22 456 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4163-03

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est propriétaire de plusieurs lots non constructibles le long de la 4<sup>e</sup> Avenue entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, à l'est de l'autoroute 25, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dont le lot concerné par le présent sommaire, tel que ci-après décrit et ci-après défini, montré par une trame hachurée sur les plans A, B, C ci-joints ainsi que sur la photo aérienne P, aussi en pièce jointe. Mme Louise Champagne, propriétaire de l'immeuble situé au 12220, 4<sup>e</sup> Avenue, désigné par un liséré sur lesdits plans ainsi que M. Eduardo Santoriello (les « Requérants »), désirent se porter acquéreurs, aux fins d'assemblage, de l'Immeuble adjacent et situé à l'arrière de leur propriété.

Le présent sommaire a pour but de soumettre, aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0451 - 24 septembre 2009 - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (retrait de l'écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau De Montigny);  
D 1134666004 - 10 juillet 2013 - Approuver le projet de remplacement du lot 1 055 941 du cadastre du Québec, situé au nord-ouest de la rue André-Arnoux et de la 4<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, préparé par monsieur Jean Paquin, arpenteur-géomètre, le 26 mars 2013, minute 15193, visant la création des lots 5 277 353 et 5 277 354 du même cadastre.

**DESCRIPTION**

Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, aux Requérants, un terrain situé à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot 5 277 353 du cadastre du Québec (l' « Immeuble ») et ayant une superficie de 260,8 m<sup>2</sup>, pour la somme de 22 456 \$, plus les taxes applicables. Ce lot 5 277 353 remplace en partie le lot 1 055 941 à la suite d'une opération cadastrale qui a créé aussi le lot 5 277 354. Ce dernier lot fait l'objet du sommaire 1134198001. Le lot 1 055 941 a déjà été retiré de la liste de l'écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau De Montigny.

L'Immeuble n'est d'aucune utilité pour la Ville et ne peut être développé isolément. En effet, bien que le lot adjacent, portant le numéro 1 058 779, soit inscrit au registre foncier à titre de rue, il ne sera pas aménagé comme tel et ne contient aucune infrastructure. La fermeture éventuelle de cette rue aura pour effet d'enclaver les lots 5 277 353 et 5 277 354.

Afin de pouvoir procéder à ladite fermeture de la rue sans créer d'enclave, la Ville consent à vendre aux Requérants, ledit lot 5 277 353 aux fins d'assemblage résidentiel.

Avant la signature de l'acte de vente par les Requérants, ces derniers devront avoir procédé à la préparation d'un plan préliminaire visant une opération cadastrale afin d'assembler les lots dont ils sont propriétaires avec le lot convoité dans le présent sommaire. Outre ce dernier, les lots devant faire partie de l'assemblage sont les lots 1 055 942 et 1 055 925. Le but de cet assemblage est d'éviter de créer une enclave.

La valeur marchande de l'Immeuble se situe dans une fourchette entre 21 600 et 24 300 \$, soit entre 82,82 \$/m<sup>2</sup> et 93,17 \$/m<sup>2</sup>.

C'est sur cette base que la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») a négocié, avec les Requérants, une entente de gré à gré à un prix de vente équivalant à 86,10 \$/m<sup>2</sup>. À noter que l'écart entre la valeur au rôle foncier et la valeur marchande s'explique par le fait que le terrain a été considéré comme non constructible pour les fins de l'établissement de la valeur marchande. Enfin, cette transaction n'est pas complétée selon l'encadrement administratif concernant les modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelles d'une valeur de 25 000 \$ et moins puisqu'elle a été planifiée dans le cadre de la vente de plusieurs autres terrains résiduels dans le secteur.

Préalablement à la signature du projet d'acte par la Ville, les Requérants devront avoir déplacé la clôture installée par eux sur le lot 5 277 354 faisant l'objet du sommaire 1134198001.

## **JUSTIFICATION**

La DSTI recommande cette vente pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à la vente de ce résidu de terrain.
- Le résidu de terrain n'est d'aucune utilité pour la Ville.
- La vente de ce lot permettra à la Ville de procéder à la fermeture de la rue connue sous le numéro 1 058 779 du cadastre du Québec et à sa vente éventuelle.

- L'approbation de la vente aux Requérants permettra d'augmenter la superficie de leur terrain, de mieux aménager leur propriété et de régler une situation d'occupation sans droit.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette transaction représente une entrée de fonds de 22 456 \$.

Le prix de vente de l'immeuble établi à 22 456 \$, soit 86,10 \$/m<sup>2</sup>, a été négocié de gré à gré et respecte la valeur marchande confirmée par la Section évaluation immobilière de la DSTI au mois de décembre 2011 et validée au moins d'août 2013, soit entre 82,82 \$/m<sup>2</sup> (21 600 \$) et 93,17 \$/m<sup>2</sup> (24 300 \$) pour une superficie totale de 260,8 m<sup>2</sup>.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par la Ville.

La valeur aux livres du lot 5 277 353 est de 1 684,38 \$.

Le produit de la vente au montant de 22 456 \$, ainsi que le coût aux livres de 1 684,38 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement de la Direction stratégies et transactions immobilières.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La vente de ce lot s'inscrit dans un ensemble de transactions concernant des lots propriété de la Ville et situés entre la 4<sup>e</sup> Avenue et l'autoroute 25, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, qui font également l'objet de vente aux propriétaires riverains. Ces ventes, aux fins d'assemblage aux lots riverains, régulariseront l'occupation, sans droit, des terrains appartenant à la Ville et permettront la fermeture et la vente des lots cadastrés comme rue. De plus, la Ville pourra en retirer des taxes foncières.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle de la Ville, mais il déroge à l'encadrement administratif sur les modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelles d'une valeur de 25 000 \$ et moins (C-OG-SMVTP-D-09-001)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Diane NGUYEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon P PÉPIN  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-08-23

**Dossier # :1134198003**



**Dossier # : 1133220006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 5 000 \$ non récurrent à Coalition montréalaise des tables de quartier pour la réalisation de son plan d'action 2013 - 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Coalition montréalaise des tables de quartier pour la réalisation de son plan d'action 2013 - 2014;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-12-16 14:37

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

---

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133220006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 5 000 \$ non récurrent à Coalition montréalaise des tables de quartier pour la réalisation de son plan d'action 2013 - 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Coalition montréalaise des tables de quartier « CMTQ » regroupe 29 tables sur le territoire de la Ville de Montréal. Cet organisme à but non lucratif est légalement constitué depuis 2003 et une permanence en assume la coordination depuis 2009.

La CMTQ a pour mission d'intervenir sur des enjeux communs à l'ensemble des tables de quartier tels le développement social local, l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des Montréalais et des Montréalaises, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que l'exercice d'une citoyenneté active. La Direction de la diversité sociale (DDS) travaille en collaboration avec elle depuis plusieurs années dans des dossiers ayant une portée régionale tels que le comité de pilotage de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, le comité de coordination du forum de développement social ou le comité de travail portant sur la démarche montréalaise de lutte contre la pauvreté.

La Ville de Montréal et ses arrondissements en partenariat avec Centraide du Grand Montréal, la Direction de santé publique de Montréal de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal ainsi que de la DDS soutiennent financièrement les 29 tables de quartier à travers l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers de Montréal en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement aux enjeux prioritaires par le milieu, notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tout autres enjeux interpellant les partenaires des quartiers.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A



## DESCRIPTION

Le soutien financier de la Ville permettra à CMTQ de poursuivre la mise en œuvre le plan d'action 2013 – 2014 adopté lors de son assemblée générale de septembre 2013. Il est à noter que les deux autres partenaires de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, Centraide du Grand Montréal et la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, participent eux aussi à la mise en œuvre de cette planification annuelle. Le travail que CMTQ entend réaliser dans le cadre de son plan d'action se regroupe autour des quatre orientations stratégiques suivantes : poursuivre le travail sur la reconnaissance, la promotion et le financement des tables de quartier, améliorer la connaissance et les échanges sur nos pratiques et nos expertises (réseautage), prendre fait et cause pour Montréal et développer une vision montréalaise à partir des expertises des quartiers.

## JUSTIFICATION

Le soutien financier de la Ville permettra à CMTQ de poursuivre et d'enrichir ses actions. Depuis quelques années déjà, l'organisme a su développer une expertise qui en fait un acteur incontournable du développement social et un ardent défenseur de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Les trois partenaires financiers de l'Initiative montréalaise sont en faveur de donner suite à la demande de soutien financier de CMTQ. D'ailleurs, Centraide prévoit contribuer à la hauteur de 8 000 \$ et la Direction de santé publique de Montréal a déjà versé 10 000 \$.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est entièrement assumée par la ville centrale à même le budget de fonctionnement de la DDS. Le tableau suivant résume la demande de la CMTQ pour la période 2013 – 2014. Il s'agit d'un premier soutien financier pour CMTQ.

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant recommandé 2013</b>	<b>Soutien financier sur budget 2013 de Coalition montréalaise des tables de quartier (%)</b>
<b>Coalition montréalaise des tables de quartier</b>	<b>« Participation à la réalisation du plan d'action 2013 - 2014 de Coalition montréalaise des tables de quartier »</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>6,6%</b>

Un seul versement sera effectué au moment prévu au projet de convention signé entre la Ville de Montréal et l'organisme. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 320645.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les interventions de CMTQ agissent de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais tout en répondant à l'un des quatre principes du « Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 » qui vise une meilleure qualité de vie.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

CMTQ est financé principalement par les contributions de ses membres. L'organisme a essayé et tente encore de diversifier ses sources de financement, mais cela reste difficile. L'apport de la Ville de Montréal et des autres partenaires de l'Initiative montréalaise lui permettra de poursuivre les actions prévues.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce soutien financier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Décembre 2013** présentation au comité exécutif pour approbation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CROZE  
Conseillère en développement  
communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-11-29

**Dossier # :1133220006**



**Dossier # : 1133220005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Gai Écoute inc. pour la réalisation de l'activité promotionnelle « Campagne spéciale de promotion dans les écoles de Montréal », dans le cadre du budget de fonctionnement la Direction de la diversité sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Gai Écoute inc. pour la réalisation de l'activité promotionnelle « Campagne spéciale de promotion dans les écoles de Montréal », dans le cadre du budget de fonctionnement de la Direction de la diversité sociale;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-12-06 11:39

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

---

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133220005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Gai Écoute inc. pour la réalisation de l'activité promotionnelle « Campagne spéciale de promotion dans les écoles de Montréal », dans le cadre du budget de fonctionnement la Direction de la diversité sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ville de Montréal et Gai Écoute inc. ont signé, en 2000, un premier projet de convention afin de soutenir les activités d'écoute et de soutien aux communautés homosexuelles et lesbiennes (CE00 01503).

Gai Écoute est un centre d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes intéressées par les questions relatives à l'orientation sexuelle. L'organisme, qui célèbre cette année ses 33 ans d'existence, offre en plus du service d'écoute téléphonique, de l'aide par courriel, du clavardage en privé et une foire aux questions. Il développe également des programmes de sensibilisation aux réalités homosexuelles et de lutte contre les préjugés tout en tenant à jour un registre des actes homophobes. Les services offerts sont gratuits, confidentiels et anonymes. Ils sont accessibles sans frais partout au Québec, sept jours sur sept, 16 heures par jour et sont régis par un code de déontologie.

En 2013, Gai Écoute poursuit son programme de visibilité auprès des établissements d'enseignement secondaire du Québec (écoles publiques, privées et centres de formation professionnelle) et plus de 500 d'entre eux diffusent les coordonnées de l'organisme dans les agendas scolaires. De plus, chaque année, Gai Écoute rencontre plusieurs cégépiens et étudiants universitaires en entrevue afin de répondre à des questions en lien avec des travaux liés à l'orientation sexuelle. Il s'agit d'une autre forme d'assistance que propose l'organisme afin d'aider à démystifier l'homosexualité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 0880 - 12 juin 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute inc., pour la réalisation de son plan d'action 2013

**CE12 0575 - 25 avril 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute inc., pour la réalisation de son plan d'action 2012

**CE11 0587 - 27 avril 2011**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute inc., pour la réalisation de son plan d'action 2011

**DESCRIPTION**

Dans le but de mieux faire connaître ses services en milieu scolaire et de sortir les adolescents et les jeunes adultes de l'isolement, Gai Écoute souhaite effectuer une campagne spéciale pour l'année scolaire 2013 – 2014. Cette dernière, qui s'ajoute au programme des agendas scolaires, prend la forme d'affiches distribuées dans les écoles secondaires publiques et privées, les centres de formation professionnelle et les centres de formation aux adultes.

L'organisme veut réaliser une campagne promotionnelle positive qui met en vedette trois jeunes québécois d'origines diverses. Ces derniers apparaîtront souriants et heureux. La phrase « Parler, ça fait du bien. Appelez Gai Écoute » invitera la clientèle visée à contacter l'organisme.

**JUSTIFICATION**

En soutenant financièrement Gai Écoute inc., la Ville collabore à la mise en œuvre de sa Stratégie jeunesse montréalaise 2013 – 2017, adoptée par le conseil municipal en avril 2013 (CM13 0341). L'apport de la Ville vise à favoriser plus particulièrement la solidarité et l'inclusion sociale des jeunes en intensifiant les actions ayant comme objectif la réduction des inégalités sociales, l'intégration des principes d'égalité, la cohabitation harmonieuse et le développement en milieux sécuritaires (6e domaine d'intervention – 5e orientation de la Stratégie).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville Centrale, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la diversité sociale. Les montants de soutien financier accordés par la Ville à Gai Écoute au cours des dernières années pour la réalisation de son plan d'action sont indiqués au tableau suivant. Le soutien financier additionnel de 5 000 \$ est pour la campagne scolaire spéciale.

Organisme	Montant accordé - Réalisation du Plan d'action			Montant recommandé - Campagne scolaire spéciale	Soutien financier sur budget 2013 de l'organisme (%)
	2011	2012	2013	2013	
Gai Écoute inc.	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	5 000 \$	1%

Un seul versement sera effectué au moment prévu au projet de convention signé entre la Ville de Montréal et l'organisme. Les crédits requis sont réservés par la demande d'achat 319297.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les services offerts par Gai Écoute agissent de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes homosexuelles ainsi que de leur entourage et répondent à l'un des quatre principes du « Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 » qui vise une meilleure qualité de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La découverte et la prise de conscience de son orientation homosexuelle surviennent bien souvent au moment de l'adolescence. Elles suscitent très souvent de l'angoisse, de l'insécurité et des questionnements. Gai Écoute offre aux jeunes gais et aux jeunes lesbiennes différentes formes d'aide afin de les soutenir dans le cheminement qui leur permettra d'être bien dans leur peau.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communications n'est prévue pour ce soutien financier. Toutefois, des élus de la Ville de Montréal sont interpellés et participent annuellement aux Célébrations LGBT, notamment au défilé de la Fierté.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Décembre 2013** Comité exécutif

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CROZE  
Conseillère en développement  
communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-11-29

**Dossier # :1133220005**



**Dossier # : 1134340001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Ouest , PDQ 8
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le déplacement de deux traverses d'écoliers situées aux intersections des rues Clark et St-Zotique, et des rues St-Laurent et St-Zotique dans le secteur du Poste de quartier 35, aux intersections des rues Victoria et 32e Avenue, et des rues Victoria et 34e Avenue dans le secteur du Poste de quartier 8, en vue de l'ouverture de la nouvelle école primaire Saint-Louis Lachine dans l'arrondissement Lachine.

Il est recommandé aux membres du Comité exécutif d'autoriser le déplacement de deux traverses d'écoliers situées aux intersections des rues Clark et St-Zotique, et des rues St-Laurent et St-Zotique dans le secteur du Poste de quartier 35, aux intersections des rues Victoria et 32e Avenue, et des rues Victoria et 34e Avenue dans le secteur du Poste de quartier 8, en vue de l'ouverture de la nouvelle école primaire Saint-Louis Lachine dans l'arrondissement Lachine.

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2013-12-02 09:50

**Signataire :**

Marc PARENT

---

Directeur  
Police , Direction principale

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1134340001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Ouest , PDQ 8
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le déplacement de deux traverses d'écoliers situées aux intersections des rues Clark et St-Zotique, et des rues St-Laurent et St-Zotique dans le secteur du Poste de quartier 35, aux intersections des rues Victoria et 32e Avenue, et des rues Victoria et 34e Avenue dans le secteur du Poste de quartier 8, en vue de l'ouverture de la nouvelle école primaire Saint-Louis Lachine dans l'arrondissement Lachine.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Demande de création de deux traverses d'écoliers pour l'école primaire Saint-Louis Lachine**

Le 15 mai 2013, la résolution #CE12/13-05-090 du Comité exécutif de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a été transmise au Poste de quartier 8, demandant l'ajout de passages piétonniers avec brigadiers scolaires et ce, en vue de l'ouverture de la nouvelle école primaire Saint-Louis Lachine, prévue le 28 août 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Création de deux traverses d'écoliers aux intersections des rues Victoria et 32e Avenue, et des rues Victoria et 34e Avenue dans le secteur du Poste de quartier 8

Le bassin d'écoliers est au nombre de + 250 âgés entre 5 et 11 ans; plusieurs de ces élèves devront traverser des artères importantes sans compter une augmentation de flot de circulation engendrée par la proximité d'une école secondaire, Collège St-Louis, fréquentée par + 900 élèves.

La demande de création des deux traverses confirme l'existence de risques réels, pour la sécurité des enfants, établie sur la fréquentation des élèves de niveau préscolaire - primaire



(+ de 1 150) ainsi qu'un surplus d'achalandage tant piétonnier que de l'augmentation du flot de circulation (véhicules, cyclistes, etc).

Conséquemment, des changements de signalisation devront être apportés par l'arrondissement Lachine pour renforcer la sécurité sur les voies publiques des élèves marcheurs à leur école incluant celle des piétons.

#### Abolition de deux traverses d'écoliers aux intersections des rues Clark et St-Zotique, et des rues St-Laurent et St-Zotique dans le secteur du Poste de quartier 35

Chaque année, les traverses d'écoliers font l'objet d'une évaluation. Cette révision annuelle a permis de constater que les traverses situées aux intersections St-Zotique et Clark et St-Zotique et St-Laurent ne sont plus nécessaires aux besoins de l'école St-Jean-de-la Croix. L'école en question a fermé ses portes à la fin de l'année scolaire 2012-2013 et n'a pas accueilli d'enfants en septembre 2013.

La Direction de l'école, l'agent technique de la Ville et la présidente du Comité Exécutif de l'école ont tous été consultés et informés de l'abolition de ses traverses scolaires. Tous ont été d'accord avec la décision.

#### **JUSTIFICATION**

Cette recommandation respecte les critères de justification, création ou de déplacement des traverses d'écoliers du Service de police de la Ville de Montréal.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La recommandation des déplacements n'entraîne aucune incidence financière puisqu'elle est substituée à l'abolition de deux traverses du Poste de quartier 35.

Le principe fondamental qui consiste à maintenir le nombre d'effectifs autorisés pour tout le territoire de l'Île de Montréal est conforme au processus de gestion des traverses d'écoliers.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La création des deux traverses d'écoliers est en lien avec l'une des cinq orientations en développement durable, soit "Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels". Elle permettra de favoriser des déplacements plus sécuritaires pour les enfants du secteur et ainsi éviter les risques d'accident.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La création des deux traverses d'écoliers sera en vigueur après l'approbation du Comité exécutif.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les brigadiers scolaires affectés aux traverses déplacées seront relocalisés conformément à la convention collective. Les nouvelles traverses seront comblées conformément aux règles de la convention collective.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Pierre MORISSETTE)

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Ronald FITZSIMMONS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain BISSONNETTE

Commandant  
Poste de quartier 8

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrick LALONDE  
Assistant-directeur  
Service à la communauté - Région Ouest

**Date d'endos. :** 2013-11-11

**Dossier # :1134340001**



**Dossier # : 1133327021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination de madame Chantal Boisvert et reconduction du mandat de madame Linda Lafrenière au titre de représentantes de l'employeur au sein du Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, pour une période de 2 ans

Recommander au Comité exécutif de la Ville de Montréal :

1. de nommer madame Chantal Boisvert, à titre de représentante de l'employeur, au sein du Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, pour une période de trois ans, soit du 19 décembre 2013 au 18 décembre 2016 en remplacement de M. Jacques Rioux;

2. de reconduire le mandat de madame Linda Lafrenière, à titre de représentante de l'employeur, au sein du Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, pour une période de trois ans, soit du 11 janvier 2014 au 10 janvier 2017.

**Signé par** Andrée DUQUETTE **Le** 2013-11-12 07:29

**Signataire :**

Andrée DUQUETTE

---

Directrice d'arrondissement  
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133327021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination de madame Chantal Boisvert et reconduction du mandat de madame Linda Lafrenière au titre de représentantes de l'employeur au sein du Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, pour une période de 2 ans

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que le prescrit l'article 11.1.2 du Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636), le comité de retraite qui administre le régime est composé de 9 membres, dont 4 sont les représentants des participants actifs, 1 membre est le représentant des participants non actifs, 3 membres sont des représentants de l'employeur ainsi qu'un membre indépendant. À ces membres, s'ajoutent 2 membres additionnels, non votants, élus par l'assemblée générale.

Suite au départ à la retraite de monsieur Jacques Rioux, qui agissait comme représentant de l'employeur il y a donc lieu de nommer un nouveau représentant de la partie patronale. Nous recommandons à cette fin la nomination de madame Chantal Boisvert, employée cadre à l'arrondissement d'Anjou.

Par ailleurs, le mandat de madame Linda Lafrenière comme représentante de l'employeur venant à l'échéance le 10 janvier 2014, il y a donc lieu de le reconduire ce mandat pour une période de 3 ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0825 du 5 juin 2013: nomination de madame Andrée Duquette à titre de représentante de l'employeur

CE11 0724 du 24 juillet 2011: nomination de M. Jacques Rioux à titre de représentant de l'employeur

CE11 0200 du 11 janvier 2011: Nomination de madame Linda Lafrenière à titre de représentante de l'employeur

**DESCRIPTION**

Recommander au Comité exécutif de la Ville de Montréal :

1. de nommer madame Chantal Boisvert, à titre de représentante de l'employeur, au sein du Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, pour une période de trois ans, soit du 19 décembre 2013 au 18 décembre 2016 en remplacement de M. Jacques Rioux;

2. de reconduire le mandat de madame Linda Lafrenière, à titre de représentante de l'employeur, au sein du Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, pour une période de trois ans, soit du 11 janvier 2014 au 10 janvier 2017.

#### **JUSTIFICATION**

Ces nominations sont requises pour maintenir la composition de ce comité.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 11.1.2 du règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la ville d'Anjou (formation du comité de retraite.)

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Finances , Financement\_trésorerie et caisses de retraite (Alain LANGLOIS)

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Anne P BERGERON)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andrée DUQUETTE  
Directrice d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Andrée DUQUETTE  
Directrice d'arrondissement

**Date d'endos. :** 2013-10-15

**Dossier # :1133327021**



**Dossier # : 1132409028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination des membres représentant l'employeur au comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard.

Il est recommandé de nommer, pour une période de trois (3) ans, les personnes suivantes à titre de membres représentant l'employeur au comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard :

- Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement
- Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
- Madame Sylvie A. Brunet, directeur des Services administratifs
- Madame Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement
- Monsieur Jacques Lalonde, chef de division de l'informatique.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2013-12-02 09:28

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132409028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination des membres représentant l'employeur au comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans l'arrondissement, il y a présentement un (1) régime complémentaire de retraite en vigueur issu de la Ville de Saint-Léonard. Il s'agit d'un régime regroupant les employés cadres et les employés syndiqués qui est régi par le *Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard* (2106).

Le règlement prévoit à l'article 11.1.2 que le comité de retraite est composé en tout temps de 10 membres résidant au Canada, dont 5 sont les représentants des participants et 5 sont les représentants de l'employeur. Les membres représentant l'employeur sont les suivants : deux (2) membres du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard désignés par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard et trois (3) participants actifs au régime désignés par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard.

Le 25 juin 2008, par l'adoption de sa résolution numéro CE08 1213, le comité exécutif de la Ville de Montréal nommait à titre de membre du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard :

- Madame Yvette Bissonnet, conseillère municipale
- Monsieur Robert L. Zambito, conseiller d'arrondissement
- Monsieur Gérard Soulard, représentant de l'arrondissement
- Madame Sylvie A. Brunet, directeur des Services administratifs
- Monsieur Alain Cyr, directeur des travaux publics, de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Ces nominations étaient d'une durée de trois (3) ans et aucun renouvellement n'a été effectué depuis. Tel que stipulé à l'article 11.1.10 du *Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard* (2106), les membres demeurent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Le 2 décembre 2009, par l'adoption de sa résolution numéro CE09 2032, le comité exécutif de la Ville de Montréal nommait madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement, comme membre du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard en remplacement de madame Yvette Bissonnet.

Le 12 janvier 2011, par l'adoption de sa résolution CE11 0027, le comité exécutif de la Ville de Montréal nommait, pour un mandat de trois ans, madame Guylaine Champoux,



secrétaire d'arrondissement à la Division du greffe, comme membre du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard en remplacement de monsieur Alain Cyr. Ce mandat se termine en janvier 2014.

Suite au décès de monsieur Gérard Soulard, représentant de l'employeur, à l'automne 2011, un poste est demeuré vacant.

De plus, vu le départ de monsieur Robert L. Zambito, membre du conseil d'arrondissement, suite aux élections du 3 novembre dernier, il y aurait lieu de procéder à son remplacement à titre de membre du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CE11 0027 en date du 12 janvier 2011 (1102409018) - Nommer, pour un mandat de trois ans, madame Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement à la Division du greffe, membre du comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, et ce, en remplacement de monsieur Alain Cyr.

- Résolution numéro CE09 2032 en date du 2 décembre 2009 (1092409019) - Approuver la nomination de madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement comme membre du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard.
- Résolution numéro CE08 1213 en date du 25 juin 2008 (1082409019) - Renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat des membres représentant l'employeur au comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard.

### **DESCRIPTION**

Nous recommandons de nommer, pour une période de trois (3) ans, les personnes suivantes à titre de membres représentant l'employeur au comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard :

- Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement
- Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
- Madame Sylvie A. Brunet, directeur des Services administratifs
- Madame Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement
- Monsieur Jacques Lalonde, chef de division de l'informatique

### **JUSTIFICATION**

La nomination de monsieur Jacques Lalonde, chef de division de l'informatique viendra remplacer monsieur Gérard Soulard et celle de monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement viendra remplacer monsieur Robert L. Zambito.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Articles 11.1.2 et 11.1.10 du *Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard* (2106)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Finances , Financement\_trésorerie et caisses de retraite (Alain LANGLOIS)

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Anne P BERGERON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon HÉBERT  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services administratifs

**Date d'endos. :** 2013-11-28

**Dossier # :1132409028**



**Dossier # : 1132678020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2014, trois membres représentants de l'employeur au sein du comité de retraite des employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun.

IL EST RECOMMANDÉ :

DE nommer, pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les membres, représentant l'employeur, au comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun.

**Signé par** Pierre P BOUTIN **Le** 2013-11-25 08:53

**Signataire :**

Pierre P BOUTIN

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1132678020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2014, trois membres représentants de l'employeur au sein du comité de retraite des employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun.

## CONTENU

## CONTEXTE

Pour faire suite à l'élection du 3 novembre 2013, les élus de l'arrondissement ont débuté leur mandat lors de leur assermentation qui a eu lieu le 14 novembre dernier. Il y a donc lieu de procéder à la nomination de leurs représentants au sein du comité. Ledit comité est formé de neuf membres dont certains représentant l'employeur et d'autres les employés.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CE13 0425** : Nommer pour une période d'un an , à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les membres élus représentant l'employeur du comité de retraite du régime de retraite des employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun;

**CE09 2108** : Nommer pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, trois membres représentants de l'employeur au sein du comité d retraite des employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun.

## DESCRIPTION

Trois élus doivent être nommés ou reconduits au sein du Comité de retraite des employés de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun.

En conformité avec le Règlement constituant le comité de retraite des employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et en considération des dispositions de l'article 29 de l'annexe 1C de la Charte de la Ville de Montréal, les membres suivants sont nommés :

- **M. Jean-François Parenteau, maire d'arrondissement;**
- **Mme Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement;**
- **M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement.**

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement 1489 tel qu'amendé de l'ancienne Ville de Verdun.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.  
(Anne P BERGERON)

Avis favorable :

Finances , Financement\_trésorerie et caisses de retraite (Alain LANGLOIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline FISETTE  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
secrétaire du conseil d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Caroline FISETTE  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
secrétaire du conseil d'arrondissement

**Date d'endos. :** 2013-11-25

**Dossier # :1132678020**



**Dossier # : 1134114003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des virements budgétaires totalisant 948 000 \$ entre différents projets de compétences différentes inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant le même portefeuille global de projets

Il est recommandé :

d'autoriser des virements budgétaires totalisant 948 000 \$ entre différents projets de compétences différentes inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-12-03 16:14

**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

---

Directeur  
Technologies de l'information , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134114003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des virements budgétaires totalisant 948 000 \$ entre différents projets de compétences différentes inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant le même portefeuille global de projets

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'adoption du cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux par le Conseil d'agglomération en date du 22 avril 2010 (CG10 0158), le Service des technologie de l'information (STI) s'est doté d'un cadre de gestion de projets en technologie de l'information et des communications (TIC) découlant du cadre de gouvernance approuvé. Dorénavant, tous les projet inscrits au portefeuille de projets STI seront soumis à l'examen du Comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) à chacun de leur point de passage et pour chaque demande de changements quant à leur portée initiale. Le processus intitulé "Processus des points de passage dans la gestion d'un projet TI", est déposé en pièce jointe.

Par ailleurs, la division Réalisation des projets TIC du STI analyse mensuellement les rapports d'avancement des projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 et 2014-2016. Cette analyse est également soumise mensuellement au CSTI.

Les prévisions de dépenses par projet ont donc été revues en fonction de l'avancement des différents projets et en fonction des approbations reçues par le CSTI. Par conséquent, un scénario de réaménagement budgétaire a été élaboré afin de permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant le même portefeuille global de projets.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0973 - 26 juin 2013 - De prendre acte des trois projets d'envergure « Approvisionnement avancé », « Ressources humaines/Paie » et « Système budgétaire », présentement en phase de planification; de donner un accord de principe pour la poursuite de ces projets en phase réalisation, pour un montant de 77,6 M\$; d'autoriser, pour l'année 2013, un virement budgétaire de 292 363 \$ en provenance du poste des dépenses générales d'administration, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE13 0525 - 24 avril 2013 - Autoriser les virements budgétaires, entre différents projets

inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE13 0101 - 30 janvier 2013 - Autoriser un virement budgétaire de 2 894 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2013-2015, soit 1 447 000 \$ en 2013 et 1 447 000 \$ en 2014, en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles vers le Service des technologies de l'information, pour réaliser le projet CETEN II, afin d'implanter un système de gestion en support aux opérations de déneigement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE12 1884 - 14 novembre 2012 - Autoriser les virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 et PTI 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE11 1443 - 14 septembre 2011 - Autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2011-2013 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE11 0717 - 11 mai 2011 - Autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2011-2013 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CG10 0158 - 22 avril 2010 - Adopter le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, applicable à l'ensemble de la Ville, couvrant les projets d'envergure et les programmes de gestion d'actifs municipaux et prendre acte du rapport de l'Administration sur les mesures mises en place concernant l'octroi des contrats.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite spécifiquement des virements budgétaires pour l'année 2013, entre différents projets de compétences différentes inscrits au PTI 2013-2015 du STI. Le premier tableau fait état du projet d'où proviennent les fonds, et en deuxième lieu, vers quels projets les fonds seront virés.

No. Projet	Nom du projet	Phase du projet	Montants disponibles PTI 2013	Explications
73100	Système budgétaire	Phase 4 Réalisation, suivi et contrôle	911 000 \$	Révision du budget et de l'échéancier des travaux suite à l'approbation de la planification intégrée du programme des projets des systèmes administratifs (CE13 0973). Report des travaux prévus en 2013 pour le projet Système budgétaire.
<b>TOTAL</b>			<b>911 000 \$</b>	

Les projets suivants nécessitent un financement additionnel, afin de répondre à différents besoins liés à leur avancement. Il est à noter que tous les besoins ont été identifiés, analysés et justifiés, à travers différents documents découlant du cadre de gestion des projets TIC. Ces demandes ont été présentées au CSTI pour approbation, que ce soit via des demandes de changement (liées au calendrier de réalisation ou encore à la portée des projets) ou encore via l'approbation d'un point de passage. Les fonds seront prélevés à



même le budget du projet identifié ayant des disponibilités pour l'année 2013.

<b>No. Projet</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Phase du projet</b>	<b>Montants à virer en 2013</b>	<b>Explications</b>
71800	Modernisation des dossiers d'évaluation. Refonte du module de collecte de données économiques	Phase 4 Réalisation, suivi et contrôle	636 000 \$	Ajustement budgétaire suite à l'approbation d'une demande de changement liée à la modification du calendrier de réalisation qui vise à prolonger les activités de projet jusqu'en avril 2014 et pour l'ajout de ressources à la Direction de l'évaluation foncière, approuvées par le CSTI du 16 mai 2013. Ce prolongement d'environ sept mois, est requis afin d'effectuer des mises jour d'analyses suite aux modifications du manuel 2012 du MAMROT. Il est à noter qu'une somme de 271 000 \$ pour 2014, a été intégrée lors de la confection du PTI 2014-2016.
68231	Intégration des modules optionnels dans M-IRIS	Phase 2 Faisabilité et identification de la solution	135 000 \$	Ajout de ce projet à la programmation du STI 2013-2015. Ajustement budgétaire suite à l'approbation par le CSTI en date du 16 mai 2013, du dossier d'affaires (point de passage #1) pour l'intégration des modules optionnels dans M-IRIS. Il est à noter qu'une somme de 1 452 000 \$ pour 2014 a été intégrée lors de la confection du PTI 2014-2016.
68270	SGSST et historique des transactions de paie	Phase 4 Réalisation, suivi et contrôle	30 000 \$	Ajustement budgétaire suite à l'approbation d'une demande de changement liée à la modification du calendrier de réalisation qui reporte de trois mois l'échéance du projet (sept. 2013 à déc. 2013), approuvée par le directeur du STI en date 20 juin 2013, conformément à la Charte du CSTI.
68111	Modernisation télécommunication	Phase 4 Réalisation, suivi et contrôle	110 000 \$	Ajustement budgétaire suite à l'approbation d'une demande de changement liée au rehaussement d'équipements reliés à la désuétude non couvert par le contrat actuel, approuvée par le directeur du STI en date du 10 mai 2013, conformément à la Charte du CSTI.
<b>TOTAL</b>			<b>911 000 \$</b>	

De plus, afin de respecter le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale en vigueur en 2013, un réaménagement entre compétence est requis au montant de 37 000 \$, ce qui amène le montant total en virements budgétaires pour le PTI 2013-2015 du STI à 948 000 \$. Cela n'aura, par conséquent, aucun impact sur le budget annuel total voté. Les détails du réaménagement sont donc les suivants:

<b>Projet</b>	<b>Montants à virer de compétence aggro</b>	<b>À compétence corpo</b>
---------------	---	---------------------------

68034 - Réaménagement et mise aux normes de la salle des serveurs	2000 \$	2000 \$
68063 - Gestion des services en technologie de l'information	6000 \$	6000 \$
68083 - Approvisionnement II	4000 \$	4000 \$
68135 - Implantation d'un système de gestion tests en ligne - Projet	2000 \$	2000 \$
70900 - Gestion des capacités des serveurs	20 000 \$	20 000 \$
74650 - Harmonisation des applications Oracle	3000 \$	3000 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>37 000 \$</b>	<b>37 000 \$</b>

## **JUSTIFICATION**

Ces virements budgétaires permettront l'atteinte des objectifs des projets tout en optimisant l'enveloppe du PTI 2013-2015 du STI. De plus, ils s'inscrivent dans la démarche entreprise par le STI afin de se conformer au cadre de gouvernance des projets et des programmes d'actifs municipaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce réaménagement budgétaire se fera conformément à l'intervention financière de la division Réalisation des projets TI et aura un impact nul sur l'enveloppe totale du PTI 2013-2015 du STI.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un refus d'autoriser les virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du STI, engendrerait :

- La non-conformité au Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux;
- Des retards dans certaines tâches de projet;
- Le report des dates de livraison des projets.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Approbation du présent dossier par les instances : 18 décembre 2013;
- Exécution des virements budgétaires par le Service des finances (budget) : mi-décembre 2013;
- Communication du réaménagement budgétaire à l'ensemble des promoteurs et chefs de projet : mi-décembre 2013.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Technologies de l'information , Direction (Martine GÉLINAS)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Christian DICAIRE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne PARENTEAU  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-09-24

**Dossier # :1134114003**



**Dossier # : 1134922007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux , Division de la gestion du parc de véhicules , Section location de véhicules
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 7 145.04 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires concernées vers le Fonds véhicules verts / Autoriser un virement budgétaire de 5 482.80 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers le budget PTI de l'arrondissement Ahuntsic- Cartierville.

Il est recommandé:

1. d'autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 7 145.04 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel vers le Fonds véhicules verts, représentant la compensation carbone applicable aux achats de véhicules légers conventionnels;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 5 482.80 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers le budget PTI de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville représentant la subvention accordée pour l'achat d'un véhicule hybride;

le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Claude SAVAGE **Le** 2013-12-04 10:54

**Signataire :**

Claude SAVAGE

---

Directeur par intérim  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du  
matériel roulant et des ateliers municipaux

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134922007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux , Division de la gestion du parc de véhicules , Section location de véhicules
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 7 145.04 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires concernées vers le Fonds véhicules verts / Autoriser un virement budgétaire de 5 482.80 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers le budget PTI de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 31 août 2011, le Comité exécutif donnait son aval à la création du *Fonds véhicules verts* (CE11 1354). Le *Fonds véhicules verts* est une mesure découlant du "Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 " dont l'un des objectifs est de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990. La création du Fonds véhicules verts figure au plan d'action de la *Politique verte du matériel roulant - Deuxième génération 2012-2015* .

L'adhésion au *Fonds véhicules verts* est obligatoire pour les services centraux et est facultative pour les arrondissements. A ce jour, cinq arrondissements ont formellement adhéré au *Fonds véhicules verts*: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Saint-Léonard, Ahuntsic-Cartierville et Le Plateau-Mont-Royal. Le système du bonus-malus est le mécanisme mis en place pour assurer l'autofinancement du *Fonds véhicules verts* lequel cible uniquement les véhicules légers ayant une cote de consommation établie par l'Environmental Protection Agency (EPA). Le bonus consiste à récompenser, par une subvention, les achats de véhicules hybrides et/ou électriques alors que le malus consiste à pénaliser, par une compensation carbone monétaire, les acquisitions de véhicules conventionnels.

Pour l'année 2013, la subvention accordée par le Fonds véhicules verts correspond à 20 % du prix de base du véhicule. Un montant de 2000 \$ peut s'ajouter pour couvrir les frais d'achat et d'installation d'une borne de recharge. Le montant de la compensation carbone se calcule à partir d'une estimation des émissions de Co<sub>2</sub> durant la durée de vie utile du véhicule. Plus spécifiquement, le calcul des émissions de CO<sub>2</sub> est basé sur la cote de consommation de carburant en ville, établie par l'EPA, avec un kilométrage annuel de 10 000 km et une durée de vie de 10 ans. Des exemples de ces calculs sont présentés en pièce jointe.

On estime que le système du bonus-malus permettra au Fonds véhicules verts d'avoir une

durée de vie de 10 ans. Lorsqu'il ne sera plus en mesure de s'autofinancer, le Fonds véhicules verts sera dissout.

Depuis le début de l'année 2013, le Fonds véhicules verts a reçu un montant de 27 095.48 \$ en paiement de compensation carbone et a octroyé cinq (5) subventions totalisant un montant de 23 994.61 \$ pour l'achat de véhicules hybrides et électriques.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 1648 - 23 octobre 2013** : Autoriser les virements budgétaires liés à la gestion du Fonds véhicules verts.

**CA13 25 0053 – 4 mars 2013** : Autorisation à l'adhésion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au Fonds « Véhicules verts » visant à réduire l'utilisation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (GES) des véhicules légers municipaux.

**CA13 090004 – 11 février 2013** : Permettre l'adhésion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au volet « Véhicules verts » visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers municipaux.

**CA13 13 0006 – 4 février 2013** : Adhérer au fonds véhicules verts visant à réduire l'utilisation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (ges) des véhicules légers municipaux.

**CA12 14 0405 – 4 décembre 2012** : Permettre l'adhésion de l'arrondissement de Villeray --Saint-Michel--Parc-Extension au Fonds véhicules verts visant à réduire l'utilisation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (GES) des véhicules légers municipaux.

**CA12 170328 – 10 octobre 2012** : Permettre l'adhésion de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au Fonds véhicules verts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers municipaux

**CE12 1558 - 19 septembre 2012:** Adopter la Politique verte du matériel roulant, deuxième génération, 2012-2015.

**CE11 1354 – 31 août 2011** : Approuver le mécanisme financier interne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers municipaux et créer un volet "véhicules verts" pour gérer les montants issus du mécanisme financier interne.

**CG10 0413 – 25 novembre 2010** : Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à obtenir l'autorisation d'effectuer les virements de budget liés à la gestion du *Fonds véhicules verts* :

- Les compensations carbone totalisent un montant de 7 145.04 \$ et visent l'acquisition de dix (10) véhicules légers conventionnels.
- La subvention à l'achat de 5 482.80 \$ vise l'acquisition d'un (1) véhicule hybride.

Un tableau détaillé relatif à ces 11 acquisitions figure en pièce jointe. Ce document identifie les unités d'affaires concernées et précise le nombre et le type de véhicule visé de même

que le montant de la compensation carbone à payer ou le montant de la subvention octroyée par le *Fonds véhicules verts* .

## **JUSTIFICATION**

Depuis 2013, les subventions et les compensations carbone générées par le Fonds véhicules verts sont payables par budget PTI de là l'obligation d'obtenir l'autorisation du Comité exécutif pour procéder aux virements de crédits demandés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Autoriser les virements budgétaires en lien avec la gestion du Fonds véhicules verts :

- Au montant total de 7 145.04 \$, les paiements des compensations carbone se fera du budget PTI des unités d'affaires concernées vers le projet « projet 79001 – Fonds des véhicules verts »; et
- Au montant de 5 482.80 \$, la subvention à l'achat d'un véhicule hybride se fera du « projet 79001 – Fonds des véhicules verts » vers le budget PTI de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites en intervention. Certaines dépenses seront assumées par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La combinaison « compensation carbone / subvention » contribue à l'atteinte des objectifs municipaux en matière de réduction de gaz à effet de serre. En ce sens, il rencontre pleinement les objectifs du "*Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015* " et du "*Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*".

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Fonds véhicules verts contribue à positionner la Ville de Montréal comme une municipalité proactive et innovatrice dans la lutte des changements climatiques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment :

- Le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015
- Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2012-2015.
- La Politique verte du matériel roulant, deuxième génération 2012-2015.
- L'encadrement administratif : Acquisition et location à long terme de véhicules : Compensation carbone des véhicules légers catégorisés et subvention des véhicules hybrides et électriques.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Michel T TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction (François MILLER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie MC CUTCHEON  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain SAVARD  
Ingenieur(e) - c/e

**Date d'endos. :** 2013-11-25

**Dossier # :1134922007**



CE : 30.007

2013/12/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.008

2013/12/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.009

2013/12/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.001  
2013/12/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.002

2013/12/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.003

2013/12/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1135979001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de compilation des redditions de compte élaborées par les arrondissements pour les années 2011 et 2012 relatives à l'application du règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout

Il est recommandé :  
de prendre connaissance du rapport de compilation des redditions de compte élaborées par les arrondissements pour les années 2011 et 2012 pour y vérifier le respect du règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-12-04 09:36

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135979001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de compilation des redditions de compte élaborées par les arrondissements pour les années 2011 et 2012 relatives à l'application du règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 21 juin 2011, le conseil municipal de Montréal adoptait le règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout. Dès la fin 2010, un service d'inspections personnalisées était offert aux citoyens pour les aider à identifier les mesures de protection à réaliser contre les refoulements et les inondations dans leurs bâtiments lors de pluies intenses. L'adoption du règlement 11-010 a par conséquent donné un cadre réglementaire aux principales mesures de protection qui avaient été identifiées dès les premières inspections.

Au courant de l'année 2012, les élus, les directeurs d'arrondissements et les directeurs des travaux publics des arrondissements, ayant adhéré au règlement 11-010, ont reçu un cartable intitulé «Approche intégrée de la Ville pour protéger les citoyens des impacts des pluies intenses». Ce cartable regroupait une série d'interventions et de documents, y compris le règlement, visant à assurer la mise en place des mesures pour éviter les impacts des refoulements d'égout et des inondations dans les bâtiments ainsi que le détournement de la circulation des voies publiques sujettes aux inondations en cas de pluies intenses. Ces interventions développées et articulées sous la forme d'une approche intégrée par le Service de l'eau, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière et certains arrondissements ont été approuvées par résolution du comité exécutif le 13 juin 2012.

Le site internet «L'eau de Montréal» contient une page dédiée à la prévention contre les refoulements et les inondations où on retrouve des conseils pratiques et des informations pertinentes pour les citoyens. Pour y accéder directement, voici le raccourci :

**[ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal/refoulement](http://ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal/refoulement)**. Le service d'inspection des bâtiments est aujourd'hui très apprécié par les propriétaires des bâtiments, tel qu'en témoigne la vidéo disponible sur le site internet. En plus de cette perception positive à l'égard du service, l'impact du travail des inspections réalisé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville peut être cité à titre d'exemple. En effet, plusieurs citoyens qui étaient aux prises avec des problèmes de refoulement d'égout depuis quelques années et qui avaient fait des réclamations contre la Ville, n'ont pas subi de nouveaux incidents depuis qu'ils ont appliqué les mesures correctives indiquées par l'inspecteur. En 2013, cet arrondissement a connu une baisse significative dans le nombre de réclamations pour



refoulement déposées contre la Ville par rapport aux années précédentes.

Dans le cadre de cette approche intégrée, le règlement 11-010 constitue alors un instrument important car il prévoit le dépôt d'une reddition de compte annuelle au Service de l'eau par chaque arrondissement concerné afin de vérifier le respect des exigences, ceci en vertu du règlement intérieur de la Ville de Montréal qui a été modifié par l'article 39 du règlement 11-010. Les arrondissements où le règlement est en vigueur sont : Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rosemont—La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie et Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Les arrondissements qui n'ont pas adhéré au règlement avaient présenté les raisons suivantes à l'égard de leur refus lors de l'adoption du règlement CM11 0533 le 21 juin 2011: Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles : après consultation auprès du directeur des travaux publics et du chef de division - Permis et inspection, il avait été constaté que la situation n'est pas problématique dans l'arrondissement; Le Sud-Ouest : suite à une discussion avec les équipes des travaux publics, de l'aménagement urbain et plusieurs arrondissements voisins, l'arrondissement s'était soustrait du règlement compte tenu du faible taux de refoulements d'égout et du fait que l'arrondissement n'était pas prêt à assumer cette charge de travail supplémentaire; Le Plateau-Mont-Royal : suite à une discussion à l'interne, l'arrondissement s'était retiré du règlement étant donné le faible taux de refoulements d'égout et compte tenu qu'il n'était pas prêt à assumer cette charge de travail supplémentaire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 12 0930 - 13 juin 2012 - Approuver l'approche intégrée de la Ville contre les refoulements d'égout et les inondations afin de protéger les citoyens des impacts de pluies intenses.

CM11 0533 - 21 juin 2011 - Adopter le Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel présente un rapport consolidé des redditions de compte des arrondissements participants reçues par le Service de l'eau pour les années 2011 et 2012. À ce jour, plus de 2500 inspections détaillées visant à protéger les bâtiments des impacts des pluies intenses ont été réalisées et compilées, ce qui constitue une expérience et un échantillonnage sans précédent au Québec. Chaque reddition de compte est déposée l'année suivante.

Les exigences visées par le règlement 11-010 concernent des mesures de protection à même les bâtiments (clapets anti-refoulements, pompes de renvoi). Celles-ci se sont avérées les solutions les moins dispendieuses collectivement, les plus efficaces et rapides pour protéger les résidents des risques liés aux pluies intenses.

De plus, le programme d'inspections développé par la Ville vise à permettre à chaque propriétaire affecté par un refoulement ou une inondation de profiter de plusieurs visites gratuites d'un inspecteur pour faire le diagnostic des vulnérabilités de la propriété et identifier les travaux à réaliser. Chaque inspection est très détaillée et compilée dans une base de données pour suivi individuel des dossiers et analyse des données d'ensemble. Le propriétaire reçoit ensuite les résultats sous forme d'une lettre avec un résumé des mesures de protection à mettre en place, soit par exigence réglementaire, soit sous forme de recommandations pour les mesures hors règlement (voir fiche remplie par l'inspecteur et

lettre envoyée à un propriétaire après l'inspection en pièces jointes). L'inspecteur offre également des conseils vis-à-vis des plombiers devant faire les travaux. Finalement, les résultats de l'inspection peuvent aussi être utilisés par le propriétaire pour faire valoir les travaux auprès de son assureur ou lors de la vente de leur propriété.

## **JUSTIFICATION**

Le règlement 11-010 vise à réduire les impacts sociaux (qualité de vie des citoyens), les impacts économiques (dommages aux biens) et les impacts environnementaux (humidité et mauvaise qualité de l'air dans les logements touchés) par une meilleure prévention des risques liés aux pluies intenses qui dépassent la capacité du réseau d'égout. Il s'inscrit donc dans la lignée des actions entreprises par la Ville pour contribuer au développement durable par un usage éclairé et adéquat du service d'assainissement offert, c'est-à-dire, par une prise de conscience citoyenne que le réseau d'assainissement aura toujours une capacité de service limitée et que les mesures de protection contre les refoulements font partie des exigences normales au même titre que les autres équipements de sécurité d'un bâtiment. En vertu de l'article 1 du règlement intérieur de la Ville de Montréal sur la délégation de pouvoirs du conseil de ville aux conseils d'arrondissement (règlement 02-002), modifié par l'article 39 du règlement 11-010, les conseils d'arrondissement où le règlement est en vigueur doivent alors produire et remettre, au plus tard le 1er mars de chaque année, au directeur du Service de l'eau, un fichier Excel contenant la liste des adresses ayant fait l'objet d'une inspection pendant l'année civile précédente pour y vérifier le respect du règlement. Les non-conformités relevées et la correction de ces non-conformités pour chacune de ces adresses doivent être indiquées, le cas échéant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diego ROBAYO  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Hervé LOGÉ  
Chef de division - Gestion durable de l'eau

**Date d'endos. :** 2013-11-14

**Dossier # :1135979001**



**Dossier # : 1131041014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 novembre 2013

Il est recommandé :

de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 novembre 2013.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-12-03 13:21

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131041014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 30 novembre 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

AUCUNE

**DESCRIPTION**

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **1er au 30 novembre 2013** fait état de **25** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

NA

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

NA

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

NA

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Despina CHRYSAGIS  
Secrétaire d'unité administrative  
pour M. Marc Demers  
Conseiller contrôle de gestion

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MILOT  
Chef de division soutien aux instances et  
réglementation

**Date d'endos. :** 2013-12-03

**Dossier # :1131041014**



**Dossier # : 1131353007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2013

Il est recommandé :  
de déposer le rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2013.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-12-03 14:38

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1131353007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) prévoit à l'article 4.1 qu'un rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en matière de ressources humaines cadres est transmis trimestriellement au comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1562 - 25 septembre 2013 - De prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er juin au 31 août 2013.  
 CE13 1030 - 3 juillet 2013 - De prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er mars au 31 mai 2013.

**DESCRIPTION**

Ce rapport couvre la période du 1er septembre au 30 novembre 2013. Il détaille 122 décisions pour des cadres dont 6 dossiers de créations de postes, 4 dossiers d'abolitions ou de transferts de postes, 107 dossiers de nominations, 4 dossiers de cessations-congédiements et 1 dossier d'entente de prêts de cadre.

**JUSTIFICATION**

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le prochain rapport couvrira la période du 1er décembre au 28 février 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 4.1 du règlement RCE02-004: Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc DEMERS  
Conseiller gestion

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MILOT  
Chef de division soutien aux instances et réglementation

**Date d'endos. :** 2013-12-03

**Dossier # :1131353007**